Contribution Voltalis

Appel à contributions concernant les propositions d'évolutions liées à la sécurisation de la capacité nécessaire en amont de l'AL

Comme proposé lors du dernier GT sur le mécanisme de capacité, nous vous explicitons la manière dont le projet envisagé de sécuriser la capacité avant le début d'AL-1, nous impacterait. Notre avis sur ce projet est concordant avec notre réponse du 25 novembre à la consultation de mise à jour des règles V4 du mécanisme de capacité :

« Un opérateur d'effacement diffus a un parc évolutif au cours de l'année qui l'oblige à faire des rééquilibrages à la hausse en continu. La proposition d'évolution réglementaire visant la sécurisation de la capacité nécessaire avant le début de l'année de Livraison (AL) supprimerait cette possibilité de rééquilibrage à la hausse qui joue un rôle significatif pour la sécurité d'approvisionnement. Ainsi, pour s'adapter à la proposition réglementaire tout en continuant à mettre à disposition les nouvelles acquisitions au cours d'année, il s'agirait de pouvoir certifier au 31 octobre de l'année précédant l'AL des capacités en projet sur la base des prévisions d'acquisition, sans être arbitrairement pénalisé par des garanties bancaires. **Nous souhaiterions donc la suppression des garanties bancaires associées aux capacités en projet**, en contrepartie de la perte de possibilité de certifier et d'échanger les GC des capacités acquises en cours d'année. »

*